

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT, LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.

Pour les autres insertions, ou traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Départ de S. A. S. le Prince Souverain.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une décoration.

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Conseiller de Légation.

Ordonnance Souveraine portant promotion dans l'Ordre de Saint-Charles.

Ordonnance Souveraine relative aux Statuts de la Famille Souveraine.

Arrêté ministériel autorisant une Société Anonyme.

Arrêté municipal portant nomination d'un Commis.

CONFÉRENCES ET CONGRÈS :

Réunion du Comité International Olympique.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Retour de M. le Dr Loüet, premier Médecin du Prince.

Bataille de fleurs enfantine.

Tournoi International d'Escrime.

Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

Annexe au « Journal de Monaco » :

CONSEIL NATIONAL. — Compte rendu de la séance du 22 décembre 1926.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Souverain a quitté ce matin la Principauté, par la route.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 580.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Antonin Aillaud, Attaché Principal au Ministère d'Etat, est autorisé à accepter et à porter les palmes d'Officier de l'Instruction Publique qui lui ont été conférées par M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de la République Française.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le seize avril mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 581.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Don Enrique de Lara y Guerrero, Marquis de Guerra, Consul de Monaco, est nommé Conseiller de Notre Légation à Madrid.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Directeur du Service des Relations Extérieures sont chargés de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le dix-sept avril mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 582.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. le Chanoine François Accica, Curé de la Paroisse Saint-Charles, est promu au grade de Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le dix-huit avril mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 583.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 15 mai 1882, modifiée par l'Ordonnance du 30 octobre 1918, édictant les Statuts de la Famille Souveraine ;

Vu l'avis conforme de Notre Conseil d'Etat, délibéré le 20 avril 1927 ;

Considérant que les Statuts susvisés ne spécifient pas le régime légal des biens appartenant aux personnes que ces Statuts concernent ;

Considérant que le silence des textes peut engendrer des difficultés et que le seul moyen de prévenir ou résoudre celles-ci consiste à définir, par un acte de Souveraineté, conforme à l'institution de la monarchie monégasque, quelles règles de droit sont applicables aux biens et droits des Membres de la Famille Souveraine ;

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER.**

Dans la mesure où il n'y est pas dérogé ou n'est autrement disposé par Ordonnances Souveraines, les dispositions du droit commun sont applicables aux biens et droits patrimoniaux des Membres de la Famille Souveraine.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Président de Notre Conseil d'Etat, et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le le vingt et un avril mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des Statuts de la *Société Gaston Delapard* présentée par M. Gaston-Louis-Marie Delapard, artiste-décorateur, demeurant à Monte-Carlo ;

Vu l'acte en brevet reçu par M^e Settimo, notaire à Monaco, le 12 mars 1927, contenant les Statuts de la dite Société, au capital de un million deux cent mille francs, représenté par deux mille quatre cents actions de cinq cents francs chacune ;

Vu les Ordonnances Souveraines en date des 5 mars 1895, 17 septembre 1907 et 10 juin 1909 ;

Vu la Loi n° 71, du 3 janvier 1924 ;

Vu la délibération, en date du 23 mars 1927, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

La Société Anonyme Monégasque dite *Société Gaston Delapard* est autorisée.

ART. 2.

Sont approuvés les Statuts de la dite Société,

tels qu'ils sont contenus dans le brevet du 12 mars 1927.

ART. 3.

Les dits Statuts devront être publiés au *Journal de Monaco* dans les délais et après accomplissement des formalités prévues par la Loi n° 71, du 3 janvier 1924.

ART. 4.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le onze avril mil neuf cent vingt-sept.

Le Ministre d'Etat,
M. PIETTE.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'honneur ;

Vu l'article 138 de la Loi municipale, en date du 3 mai 1920 ;

Vu la lettre de Son Excellence le Ministre d'Etat, du 25 avril 1927 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Roger-Nicolas-Jean Simon, est nommé Commis à la Bibliothèque Communale, à la date du 1^{er} mars 1927.

Monaco, le 26 avril 1927.

Le Maire,
ALEX. MÉDECIN.

CONFÉRENCES ET CONGRÈS

Le Comité International Olympique, qui représente la plus haute autorité en matière de sport, a tenu, cette année, ses assises à Monaco. S. A. S. le Prince Souverain a accordé Son Haut Patronage à cette réunion qui est la vingt-quatrième du Comité.

La séance inaugurale a eu lieu vendredi à 11 heures, sous la présidence de S. A. S. le Prince Souverain et en présence de LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre, dans la salle des conférences du Musée Océanographique.

A l'arrivée de Leurs Altesses Sérénissimes, la Compagnie des Carabiniers, échelonnée en grande tenue sur les degrés du perron, a rendu les honneurs tandis que les clairons sonnaient « Aux champs ».

Le Souverain, Madame la Princesse Héritière, M^{sr} le Prince Pierre ont été salués par le Comte de Baillet-Latour, Président du Comité International Olympique ; M. Charles de Castro, Président du Comité Olympique Monégasque ; S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat ; S. G. M^{sr} Clément, Evêque de Monaco ; M. Alexandre Médecin, Maire de Monaco ; le D^r Richard, Directeur du Musée Océanographique, qui Les ont accompagnés jusqu'à Leurs fauteuils.

S. A. S. le Prince Louis II prend place au fauteuil de la présidence, ayant à Sa droite le Comte de Baillet-Latour et, à Sa gauche, M. Charles de Castro. En arrière des Princes se tenait le Général Roubert, premier Aide de camp.

LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre occupaient deux fauteuils en face de la tribune.

En retrait de Leurs Altesses Sérénissimes étaient assis, à la droite de Madame la Princesse Héritière : M^{me} J. Bartholoni, Dame d'honneur ; le Colonel Gastaldi, Aide de camp ; le D^r Louët, premier Médecin, et le Capitaine Millescamps, Officier d'ordonnance.

A la gauche de S. A. S. le Prince Pierre étaient placés : M. le Conseiller privé Fuhrmeister, Directeur du Cabinet civil ; le Conseiller d'Etat Mauran, Chef du Cabinet civil ; MM. Alexandre Mélin, Secrétaire particulier du Prince Souverain, et Paul Noghès, Secrétaire particulier de LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre.

La droite de la salle avait été réservée aux délégués du Comité Olympique International et aux membres du Comité Olympique Monégasque ; la gauche, aux Autorités monégasques et aux Consuls accrédités. De nombreuses dames avaient pris place dans l'assistance.

S. A. S. le Prince Souverain déclare la séance ouverte et prononce les paroles suivantes :

« Dans cette Maison que le Prince Albert a fait « édifier en hommage à la pensée scientifique ; de ce « siège qu'avec un légitime orgueil Il a si dignement « occupé dans des circonstances semblables, j'ai, « avant tout et par dessus tout, le très agréable « devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire vénérée « de mon Père, en même temps que j'ai plaisir, « avec mes Enfants, à recevoir les Membres du « XXIV^e Congrès International Olympique.

« Vos discussions et décisions, Messieurs, seront « suivies avec un intérêt très attentif et averti dans « la Principauté, où les sports sont particulièrement « honorés.

« Soyez-y les bienvenus ! Que l'accueil des hommes « et celui de la nature s'unissent pour vous y procurer des heures de travail fécond et d'agréable « repos ! »

M. Charles de Castro, Président du Comité Olympique Monégasque a pris ensuite la parole en ces termes :

En présence de Leurs Altesses Sérénissimes le Prince Souverain, la Princesse Héritière et le Prince Pierre, j'ai le très grand honneur, Monsieur le Président, Messieurs, au nom du Comité Olympique Monégasque, de vous souhaiter ici la bienvenue.

Aujourd'hui, pour la première fois, l'occasion nous est donnée d'accueillir officiellement sur notre vieux, mais inébranlable Rocher, le Comité International Olympique, et c'est avec une satisfaction reconnaissante que nous consignons cet événement dans les annales sportives de la Principauté.

En parfait accord avec le Gouvernement Princier et la Municipalité, le Comité Olympique National et votre distingué collègue, le Comte Gautier-Vignal, ont élaboré un programme qui, nous l'espérons, vous permettra, Messieurs, de traiter sans hâte toutes les questions que la Commission exécutive a retenues et de tirer agrément de votre trop court séjour à Monaco.

La session qui s'ouvre solennellement ce matin, sous la présidence du Prince Souverain, emprunte aux circonstances une importance qu'il convient de souligner.

Nous sommes, en effet, à la veille des grandes manifestations que l'on organise à Amsterdam, pour la célébration de la IX^e Olympiade. D'ailleurs, à l'heure actuelle, le sport est plus que jamais en honneur. Tous les Gouvernements en reconnaissent les grands avantages. Dans la plupart des Etats, les Associations sportives se multiplient, se confédèrent et manifestent une intense activité. Je crois devoir rappeler qu'à Monaco, sous l'égide éclairée et bienveillante de S. A. S. le Prince Souverain, le Comité Olympique National, dont S. A. S. le Prince Pierre a bien voulu accepter la Présidence d'honneur, et huit Sociétés représentant un contingent de plus de quinze cents unités s'associent effectivement au mouvement sportif général.

Au centre de cette vaste organisation mondiale, apparaît le Comité International Olympique qui, toujours en éveil, surmonte les difficultés, excite l'émulation, coordonne les efforts, indique la bonne voie.

Malheureusement, il y a une ombre au tableau. Dans beaucoup de régions, la portée morale des belles manifestations qui se déroulent suivant vos directives, dépasse encore l'entendement des spectateurs.

La pratique méthodique des exercices physiques n'a pas uniquement pour but le perfectionnement du corps humain, en vue d'exhibitions sensationnelles, elle tend à affermir le caractère et pour ainsi dire, à maintenir l'équilibre entre l'esprit et le corps. Le sport bien com-

pris, lorsqu'il est une occasion de rencontre entre des éléments jeunes, sains et chevaleresques, de nationalités différentes, favorise dans une certaine mesure ce que l'on peut appeler le désarmement des esprits, qui est comme le prélude du rapprochement des cœurs.

C'est ce qu'il s'agit de faire entendre à la plupart de ceux qui se contentent de regarder.

Mais à chaque jour suffit sa peine. L'éducation sportive de la foule sera l'ouvrage de demain.

C'est pourquoi, en recevant dans la Principauté le Comité International Olympique, nous voulons, non seulement rendre honneur aux personnalités qui le composent, mais aussi exalter l'idée qui inspire et dirige leur action bienfaisante.

En terminant cette allocution inaugurale, j'ai le devoir d'adresser l'expression sincère de la gratitude du Comité Olympique Monégasque et des Associations sportives de la Principauté au Baron Pierre de Coubertin, restaurateur des Jeux Olympiques, à ses collaborateurs de la première heure et à tous leurs éminents continuateurs dans l'œuvre magnifique dont les résultats jugent la conception.

Puisse les jeunesses d'aujourd'hui ne jamais laisser tomber le flambeau olympique, que des hommes généreux ont rallumé, et aussi ne jamais oublier la haute leçon que donnaient les athlètes antiques lorsqu'ils se préparaient dans une atmosphère d'allégresse et de concorde pour la conquête d'une couronne d'olivier.

Le Comte de Baillet-Latour, Président du Comité Olympique International, a prononcé le discours suivant :

Monseigneur,

Votre Altesse Sérénissime, en honorant de Sa présence l'ouverture de la Session du Comité International Olympique, a bien voulu donner à notre œuvre un témoignage d'estime et de sympathie, auquel nous sommes particulièrement sensibles, mais qui ne nous a pas surpris, connaissant l'inclination marquée depuis sa jeunesse par Votre Altesse Sérénissime pour la discipline et l'activité, ces deux qualités aussi nécessaires à l'athlète qu'au vaillant militaire que Vous êtes.

Monsieur le Président
du Comité Olympique Monégasque,

Je vous remercie de vos souhaits de bienvenue et je vous prie d'être auprès des Autorités de la Principauté l'interprète de notre reconnaissance pour leur aimable hospitalité, ainsi que pour l'heureuse inspiration d'avoir mis à notre disposition l'Institut Océanographique, fondé par le Prince Albert I^{er}, que Sa science, Ses explorations de la mer et Ses mémorables créations permettent de ranger aussi bien parmi les grands hommes de sport que parmi les savants illustres.

Messieurs,

Le cadre formé par le riant paysage qui nous entoure est cette année tout à fait de circonstance, car l'atmosphère olympique est entièrement libérée des nuages qui l'assombrissaient. Vous vous souvenez tous du malaise qui pesait sur le monde sportif, malaise causé par ce vœu, émis à Prague par surprise, au cours d'une réunion officieuse et sans étude préalable. Habilement présenté par ses promoteurs, il plaisait à première vue, parce qu'il flattait l'amour-propre des uns et donnait à d'autres l'occasion de satisfaire de vieilles rancunes.

Dans la pratique il eut été aussi nuisible aux Fédérations Internationales, dont il diminuait, au sein même de leur Comité, le prestige de leur Président, qu'au Comité International Olympique, dont il entravait l'action, en le dotant à la fois de tous les maux qu'apportent avec eux le système électif et le parlementarisme.

A Lisbonne, sans vous arrêter à des questions de forme et n'écoutant que l'intérêt général, vous avez continué avec le plus grand soin l'étude de ce problème qui était depuis longtemps l'objet de votre attention. Vous n'avez pu retenir le vœu tel qu'il vous était présenté, car il risquait d'introduire au Comité Olympique le Nationalisme. Or, institution, non pas nationale, même pas européenne, mais mondiale, le Comité International Olympique trouve l'une de ses forces principales dans le juste équilibre parmi les différentes nations, auprès desquelles il est représenté, sans prépondérance de l'une ou l'autre race. Vous êtes arrivés néanmoins à établir entre le Comité International Olympique et les Fédérations Internationales la liaison dont l'urgente nécessité s'imposait, depuis le jour où la partie technique des Jeux avait passé dans leurs mains.

Il restait à voir quelle opinion prévaudrait lorsque ce même vœu serait soumis en Assemblée Générale régulière au vote des délégués dûment qualifiés des Fédérations. Votre sagesse n'eut d'égale que la leur. Ils ne voulurent point laisser toucher à l'autonomie des Fédérations Internationales, dont l'autorité repose sur l'autocratie de leurs décisions. Aussi le vœu fut repoussé, ainsi du reste que la création du Bureau Permanent, dans la forme que certains se proposaient de lui donner. Ramené à n'être qu'un Office de Renseignements, ce Bureau a une réelle utilité ; sous la forme d'un trust des Fédérations Sportives, il était un danger réel comme toutes les organisations syndicales qui aliènent la liberté individuelle. Il serait devenu, sous peu, le cénacle des mécontents, le noyau des révolutions, peut-être même le promoteur des grèves. Les Fédérations Internationales, à l'exception d'une seule, acceptant

loyalement la main que de grand cœur leur tendait le Comité International Olympique, nommèrent leurs Délégués.

La paix règne parmi les hommes de bonne volonté depuis le jour où les éléments sains des fédérations, sur l'appui desquels, je le dis avec quelque orgueil, je n'ai jamais cessé de compter, sont parvenus à faire prévaloir le bon sens et à faire adopter la seule solution permettant de fournir ensemble un travail utile, tout en sauvegardant les prérogatives de chacun.

Une collaboration dont les bons effets se font déjà sentir, s'est établie d'une façon régulière et permanente entre tous les dirigeants. Grâce à ce travail quotidien les questions qui paraissent les plus difficiles à résoudre ne sont plus que des jeux d'enfants; les malentendus qui avaient le temps de se créer sont morts-nés, et bientôt les vieilles légendes auront vécu.

Pouvait-il en être autrement quand l'on sait que c'est d'accord avec les Délégués du Comité International Olympique que les Comités Olympiques Nationaux ont été formés et composés des Délégués des Fédérations Nationales?

Epris du même idéal, ces véritables pionniers, aussi dévoués que désintéressés, connaissent les immenses services rendus par les Membres du Comité International Olympique à la cause de l'Education Physique et des Sports et se rendaient compte combien l'œuvre du Comité International Olympique complète celle des Fédérations.

Celles-ci s'emploient principalement à former des sujets susceptibles de briller dans les concours, ou des équipes dignes de figurer dans les Championnats; elles n'ont pas à leur disposition les moyens d'éduquer la jeunesse, ni le loisir de s'occuper de ceux à qui l'âge ne permet plus d'aspirer aux grands triomphes, ou de ceux que la nature n'a pas gratifiés de qualités athlétiques suffisantes pour qu'ils aient jamais pu y prétendre. Les uns et les autres sont néanmoins dignes d'intérêt. La propagande faite depuis trente ans, grâce au développement de l'idée olympique, a porté ses fruits: partout l'on se rend compte qu'il n'est plus possible de se désintéresser des sports. Combien rares cependant parmi nos dirigeants sont ceux qui comprennent les questions sportives? Ils doivent être orientés dans la bonne voie. Amener les pouvoirs publics à créer, dans chaque ville, dans chaque village, des terrains de jeux en rapport avec le nombre des habitants, afin de pouvoir les mettre à la disposition des Sociétés sportives, pour l'entraînement des athlètes, des écoles, pour l'éducation physique; de la population, pour la pratique des jeux en masse; les convaincre de l'utilité de bâtir des piscines; obliger les Fédérations à former des moniteurs qui pourront, sur ces terrains, éduquer les enfants depuis leur jeune âge jusqu'au jour où il leur sera possible de s'affilier aux différents Clubs, n'est-ce pas plus intéressant que de perdre son temps en vaines polémiques et pour réussir, n'est-il point nécessaire de s'assurer le concours de toutes les bonnes volontés et de séparer entièrement les sports de la politique?

A une époque où tout est vénal, n'est-il rien de plus beau que de développer parmi la jeunesse l'idée de l'amateurisme et d'empêcher les sports démocratiques de se laisser corrompre par cet esprit de lucre, qui a pris naissance, il faut le reconnaître, parmi les sports pratiqués surtout par la classe des athlètes les plus fortunés?

Rechercher la formule la plus juste pour que la pratique des sports ne constitue pas un excès nuisible à la santé et ne soit pas un obstacle aux études; qu'elle ne devienne ni une cause de privations pour les familles, ni un moyen indirect de se procurer des ressources pécuniaires ou des places de complaisance; perfectionner l'organisation des Jeux Quadriennaux; fournir aux Fédérations Nationales les moyens de s'y faire dignement représenter, tel est le vaste domaine où il y a place pour l'activité de tous, telle est la tâche pour laquelle les membres du Comité International Olympique sont spécialement qualifiés.

Ces problèmes sont si complexes, tant d'intérêts divers y sont engagés, que l'utilité d'une autorité morale indépendante est indéniable.

En dehors de toutes contingences, dépourvue de tout esprit de clocher, sans se soucier de la politique, elle doit pouvoir planer au-dessus des partis pour conserver son prestige.

Cette heure semble avoir sonné et l'idée olympique va pouvoir enfin, sans entraves, poursuivre sa course triomphale.

Les Jeux de l'Amérique Centrale, qui furent célébrés, avec éclat, à Mexico, du 16 octobre au 2 novembre 1926, l'ont fait connaître dans ces Républiques lointaines et ont servi de complément à la croisade entreprise avec tant de zèle par notre collègue M. de Matheu. Cette année, si les circonstances politiques le permettent, nous verrons les VIII^e Jeux d'Extrême-Orient. Les Comités Olympiques Néerlandais et Suisse travaillent activement à l'organisation des Jeux de la IX^e Olympiade, pendant que celui d'Egypte prépare à Alexandrie les installations dignes des premiers Jeux Africains.

Puisse cette ère de paix perdurer et vous permettre, mes chers Collègues, d'assurer dans vos pays respectifs, en parfait accord avec les autorités sportives, le développement du plan que je viens de vous exposer et dont nous allons, au cours de cette session, rechercher les meilleurs moyens d'exécution.

Après ce discours, S. A. S. le Prince Souverain a levé la séance.

Leurs Altesses Sérénissimes ont été reconduites avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

**

S. A. S. le Prince Souverain a donné, à 12 h. 45, un déjeuner qui a été servi dans la Salle du Trône.

Son Altesse Sérénissime avait à Sa droite: S. A. S. le Prince Pierre, M. Charles Bellando de Castro, le Marquis de Polignac, M. Michel Fontana, le Comte de Rosen, Selim Serry Bey, M. Pescatore, M. Bucar, le Prince C. Lubomirsky, le Docteur Lewald, le Baron Schimmelpenninck; à la gauche de S. A. S. le Prince se trouvaient: le Comte de Baillet-Latour, M. Alexandre Médecin, Maire; le Comte Gautier-Vignal, le Général Kentish, M. de Beistegui, M. de Muzsa, M. Glandaz, M. de Matheu, M. Ruperti, Comte Bonacossa.

En face de S. A. S. le Prince Souverain se trouvait S. A. S. la Princesse Héritaire, qui avait à Sa droite: S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat, M^{me} Bartholoni, le Général Sherrill, le Comte Andrassy, M. Bolanachi, M. de Rio Branco, M. Krogius, M. Haudek, le Général Roubert, le Docteur Louët, le Capitaine Millescamps.

A gauche de S. A. S. la Princesse Héritaire se trouvaient: M. François Roussel-Despierrez, le Baron G. de Blonay, M. Guth-Jarkovsky, le Comte de Penha-Garcia, le Comte Clary, le Baron de Guell, M. Bonavides, M. Scharroo, M. de Laveleye, le Conseiller privé Ad. Fuhrmeister, M. Henry Mauran, Chef du Cabinet civil de S. A. S. le Prince Souverain.

A l'issue de ce déjeuner, le Comité International Olympique a tenu sa première séance de travail.

**

Dimanche soir, la Municipalité de Monaco a donné à l'Hôtel de Paris, un grand dîner en l'honneur des Membres du Comité International Olympique.

Il réunissait près de cent vingt convives.

A la table d'honneur, M. Alexandre Médecin, Maire de Monaco, présidait. Il avait à sa droite: la Baronne de Blonay; le Comte de Baillet-Latour; la Comtesse Clary; le Baron de Blonay; M^{me} de Rio Branco; M. Charles de Castro; M^{me} Sherrill; M. Guth-Jarkovsky; M^{me} Pescatore; M. de Bostégui.

A sa gauche: la Comtesse Gautier-Vignal; S. Exc. M. Piette; la Comtesse de Rosen; M. Michel Fontana; la Comtesse Bonacossa; le Comte Gautier-Vignal; M^{me} Edstrom; le Comte de Rosen; M^{me} Benavides; M^{me} Plagino.

Aux autres tables avaient pris place les Membres du Comité International Olympique et du Comité Olympique Monégasque; les Hauts fonctionnaires et les Chefs de Services de la Principauté; des Personnalités et les Membres des Maisons Civiles et Militaires de la Famille Souveraine.

Au champagne, le Comte de Baillet-Latour, Président du Comité International Olympique, invita les convives à lever leurs coupes à la santé de S. A. S. le Prince et de la Famille Princièrè. Toute l'assistance, debout, répondit à cette invitation.

M. Alexandre Médecin, Maire de Monaco, prononça alors un éloquent discours où, en termes particulièrement fleuris, il rappela que S. A. S. le Prince Souverain a fait ouvrir toutes grandes les portes du Musée Océanographique, et que les

hôtes Augustes du Palais des Grimaldi ont daigné suivre les Assises du Congrès avec une bienveillante attention. Le Gouvernement, le Conseil National, la Mairie se sont empressés d'autre part pour rendre le labeur des délégués plus fécond et plus facile.

Après avoir évoqué le souvenir de la Grèce, il a porté un toast aux dames et levé son verre en l'honneur des Chefs d'Etat des Nations représentées.

Il a formulé le désir de voir aboutir la question du Stadium monégasque et a terminé en buvant à la prospérité de S. A. S. le Prince Souverain et de la Famille Princièrè.

Le Comte de Baillet-Latour a répondu par une improvisation du ton le plus heureux et a fait à son tour des vœux pour la création d'un Stade dans la Principauté, en rappelant les succès remportés par l'athlète monégasque Gaston Médecin.

**

Une soirée de gala a été donnée, au Théâtre de Monte-Carlo, lundi dernier, sous la Présidence de S. A. S. le Prince, à l'occasion de la réunion du Comité Olympique International.

Le Prince Souverain et S. A. S. le Prince Pierre, portant l'un et l'autre le Grand Cordon de Saint-Charles, ont fait Leur entrée à 9 heures. Leurs Altesses Sérénissimes ont été saluées par l'exécution de l'*Hymne Monégasque* écouté debout par toute l'assistance et longuement applaudi.

Leurs Altesses Sérénissimes avaient invité dans Leur Loge: le Marquis de Polignac, Délégué de la France au C.I.O.; le Comte Gautier-Vignal, Délégué de Monaco au C.I.O., et la Comtesse Gautier-Vignal; le Comte de Baillet-Latour, Président du C.I.O.; M. Charles de Castro, Président du C.O.M.; le Colonel Gastaldi, Aide de camp; la Comtesse Gastaldi, Dame d'honneur; le Général Roubert, premier Aide de camp; M^{me} J. Bartholoni, Dame d'honneur; M^{me} Bartholoni; M. le Conseiller privé Fuhrmeister, Directeur du Cabinet civil; M. Henri Mauran, Chef du Cabinet civil; le Docteur Louët, premier Médecin, et le Capitaine Millescamps, Officier d'ordonnance.

On remarquait dans la salle, outre les principales personnalités de Monaco, les délégués du Comité Olympique International.

Le spectacle, qui comprenait le *Carnaval* de Schumann, le *Triomphe de Neptune* de Lord Berners et les Danses Polovtsiennes du *Prince Igor* de Borodine, a été très goûté et très applaudi.

**

Mardi soir, une réception a été donnée au Palais de Monaco, à l'occasion de la réunion du Comité International Olympique.

Les invités ont été reçus à l'entrée des salons par M. le Capitaine Bernard, Commandant du Palais.

M^{me} la Comtesse Gastaldi et M^{me} Jean Bartholoni, Dames d'honneur, le Général Roubert, premier Aide de camp, et les Membres de la Maison Princièrè accueillèrent les hôtes du Palais dans la Salle du Trône.

A 10 heures, S. A. S. le Prince Souverain, LL. AA. SS. la Princesse Héritaire et le Prince Pierre ont fait Leur entrée.

Leurs Altesses Sérénissimes Se sont entretenues avec bienveillance avec un grand nombre des personnalités présentes, parmi lesquelles il faut noter:

Le Comte de Baillet-Latour, Président, et les Membres du Comité International Olympique;

M. Charles de Castro, Président, et les Membres du Comité Olympique Monégasque; S. Exc. le Ministre d'Etat; les Dignitaires de l'Ordre de Saint-Charles; les Membres du Corps Consulaire; les Membres du Conseil d'Etat; le Vice-Président du Conseil National et M^{me} Fontana; les Conseillers Nationaux; le Maire et M^{me} Alex. Médecin; les Adjointes et les Membres du Conseil Communal; les Membres du Bureau Hydrographique International; les Présidents des Colonies Etrangères; les Fonctionnaires.

Parmi les personnalités étrangères, on notait :

M. le Préfet des Alpes-Maritimes, M^{me} et M^{lle} Benedetti; les Généraux Mittelhauser et Saramito; le Maire de Nice et M^{me} Mari; le Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes, et M^{me} Gassin; les Maires de Beausoleil, du Cap d'Ail, et M^{mes} Sublet et Decanale.

..

Hier soir, le Comité Olympique Monégasque a donné à l'Hôtel de Paris, un grand dîner en l'honneur des Délégués du Comité International Olympique.

Autour de M. Charles de Castro, Président du Comité Olympique Monégasque, qui présidait ce dîner d'adieu, se trouvaient les membres du Comité International Olympique et leur Président, le Comte de Baillet-Latour; S. Exc. le Ministre d'Etat; M. Michel Fontana, Vice-Président du Conseil National; M. Alex. Médecin, Maire de Monaco, et les membres du Comité Olympique Monégasque.

De nombreuses dames assistaient à ce dîner.

Au champagne, le Comte de Baillet-Latour invita l'assistance à boire à la santé de S. A. S. le Prince Souverain, de LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre, de LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier.

Puis, M. Ch. de Castro, Président du Comité Olympique Monégasque, prit la parole et, en termes d'une parfaite tenue littéraire, remercia les dirigeants du Comité International d'avoir choisi Monaco comme siège de leurs travaux, exprima l'espoir qu'ils emporteraient un souvenir favorable de leur trop court séjour dans la Principauté et les assura des regrets qu'ils laisseraient derrière eux.

Le Comte de Baillet-Latour répondit en témoignant au Président et aux Membres du Comité Monégasque, la satisfaction que les délégués étrangers avaient éprouvée à se réunir dans ce beau pays, et l'heureuse impression qu'ils conservaient de l'accueil qui leur avait été fait. Il dit combien de telles réunions pouvaient être utiles non seulement pour le sport, mais pour les rapports entre peuples et il renouvela ses vœux en faveur de la création à Monaco d'un stade pour les jeunes et d'un terrain de jeux pour les individus de tout âge.

S. Exc. M. Piette, assura les Congressistes et le Comité Monégasque de la sollicitude du Gouvernement Princier pour tout ce qui favorise le développement physique et moral de la jeunesse.

Après ces discours fort applaudis, on se leva de table pour passer dans le hall de l'hôtel où le café fut servi par petites tables.

ÉCHOS & NOUVELLES

M. le Docteur Loüet, Premier Médecin de S. A. S. le Prince Souverain, est arrivé au Palais de Monaco le 22 avril, rentrant de congé.

Une bataille de fleurs enfantine a été organisée, dimanche dernier, sur le Quai Albert 1^{er}, par le Comité des Fêtes de la Principauté.

LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier ont pris part à cette gracieuse fête dans une voiture fleurie d'œillets blancs et roses qui représentait un Œuf de Pâques.

Environ 250 enfants élégamment costumés ont joyeusement bataillé de 3 à 5 heures dans des voitures traînées par des ânes, des chèvres ou des moutons, des voitures d'enfant, de minuscules autos, sur des bicyclettes ou des trottinettes toutes abondamment décorées et fleuries.

Dans les loges officielles avaient pris place : S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat; M. Fontana, Vice-Président du Conseil National; le Général Roubert, premier Aide de camp de S. A. S. le Prince; M. A. Médecin, Maire de Monaco.

Le Jury, composé de MM. Louis Aurégia, Jacques Reymond, L. Notari, Professeur Colombo, Agliany, G. Sangiorgio, Alexandre Noghès, Martiny, de Héricourt, G. Rapaire, Fulbert Aureglia, Jean Vatrican, Franz Bulgheroni, a remis des bannières signées Henri Giotti de Nice, aux voitures les plus belles, d'autres aux tricycles et aux enfants costumés.

Les principales bannières ont été remises par M. Alexandre Médecin à LL. AA. SS. le Prince Rainier et la Princesse Antoinette, par le Général Roubert, à M^{les} Francine et Eugénie Médecin.

Voici le Classement :

Hors-Concours : Œuf de Pâques de LL. AA. SS. le Prince Rainier et la Princesse Antoinette; Eventail, de M^{les} Francine et Eugénie Médecin.

Premier Prix : Panier de roses de M^{lle} Francine Tonne.

Deuxième Prix : Bergères fleuries de M^{les} Elynor et Muriel Forster.

Troisième Prix : Panier fleuri de M^{lle} Isette Dansit.

Quatrième Prix : Butterfly, M^{lle} Lucienne Léo.

Cinquième Prix : Coquille persane de M. Léon Gastaud.

Sous le Haut Patronage de S. A. S. le Prince Pierre, Président d'honneur de la Société, sous le patronage de la Fédération Internationale d'Escrime et de la Fédération Régionale de la Côte d'Azur, la Société l'Épée et le Pistolet de Monaco a fait disputer, mardi et mercredi, son grand Tournoi International annuel dans la nouvelle Salle de Musique du Casino de Monte-Carlo, aménagée et décorée grâce à l'obligeance de la Société des Bains de Mer.

La journée de mardi a été consacrée à la Coupe de Fleuret dotée par le Docteur Bregnat d'un trophée de grande valeur.

Trois équipes de trois tireurs étaient en présence. En voici la composition :

Equipe belge : MM. Xavier de Beuklaere, Max Janlet et Pierre Pêcher;

Equipe française provinciale : MM. Trombert, Guiraud et Temple;

Equipe italienne : MM. Pulitti, Chiavacci et Guaragna.

Le Jury était présidé par M. Lœvison, de la Fédération d'Escrime du Danemark, Président de Jury aux Jeux Olympiques, assisté de MM. Popliment (Belge), Stiers (Français), Anselmi (Italien), Letainturier-Fradin (désigné par les organisateurs).

Voici les résultats :

Equipe française provinciale bat Equipe belge par 5 victoires à 4.

Equipe belge bat Equipe italienne par 5 victoires à 4.

Equipe italienne bat Equipe française provinciale par 8 victoires à 1.

Les trois équipes ayant terminé avec le même nombre de victoires un barrage a eu lieu conformément au Règlement de la Coupe entre les Capitaines d'Equipe ou les champions désignés par eux. Ce barrage a donné les résultats suivants :

1^{er} Equipe italienne;

2^e Equipe belge;

3^e Equipe française provinciale.

Dans l'assistance, où figuraient de nombreuses dames qui ont suivi les épreuves avec intérêt, on remarquait, autour du Président de la Société, M. Van Rossen, Président de la Fédération Internationale d'Escrime; M. le Député Mazzini, Président de la Fédération Italienne d'Escrime; le Comte Gautier-Vignal, Président de la Fédération de la Côte d'Azur; M. Alexandre Médecin, Maire de Monaco; M. Biondelli, Consul d'Italie; M. de Lafreté, de l'*Echo de Paris*; M. Delevoye, de l'*Escrime et le Tir*; M. Pelissier du Besset, Secrétaire Général de la Fédération de la Côte d'Azur, de l'*Eclaircur de Nice*; M. Bavastro, du *Petit Niçois*; M. Fiorini, de la *Gazetta dello Sport*; M. F. Médecin, de la *France de Nice*.

A l'issue de la réunion a eu lieu un dîner amical à l'Hôtel de Paris. Le Président de l'E. P. M. avait vis-à-vis de lui le Comte Gautier-Vignal, Président de la Fédération de la Côte d'Azur. Parmi les convives on notait M. le Comte de Baillet-Latour, Président du Comité Olympique International; M. Noghès, Vice-Président du Comité Olympique Monégasque, représentant le Président, empêché; M. Van Rossen, Président de la Fédération Internationale d'Escrime; M. Mazzini, Président de la Fédération Italienne; M. Lœvison, Président du Jury; M. Letainturier-Fradin; MM. de Lafreté, Delevoye; les jurés, les tireurs, les membres du Comité de l'E. P. M., et de nombreuses dames.

M. le Maire de Monaco, M. le Docteur Bregnat, M. René Léon, M. Pellissier du Besset s'étaient fait excuser.

Au champagne, le Président a porté le toast d'usage aux Chefs d'Etats des Nations représentées et, dans une allocution familière a salué les hautes Personnalités présentes, remercié la Municipalité, le Comité Olympique Monégasque, la Société des Bains de Mer, les donateurs des deux Coupes, félicité le Jury et adressé des compliments et des vœux cordiaux aux tireurs.

Mercrèdi s'est disputée la Coupe d'Épée Gautier-Vignal.

Quatre équipes étaient en présence : l'équipe belge composée de MM. de Beukelaere, Janlet et Barbier; l'équipe française formée des mêmes équipiers que la veille; l'équipe italienne avec MM. Anselmi, Cornaggia et Riccardi; enfin, une équipe monégasque qui portait pour la première fois les couleurs de la Principauté dans une épreuve internationale et qui était constituée de MM. Louis Prat, Denis et Semeria.

Le Jury a été présidé successivement par M. Van Rossen, Président de la Fédération Internationale d'Escrime, et par M. Lœvison. Les équipes engagées avaient chacune deux représentants dans le Jury.

Les rencontres ont été suivies par un public nombreux et assidu, aux premiers rangs duquel on remarquait : S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat; le Comte de Baillet-Latour, Président du Comité Olympique International; le Comte Gautier-Vignal, Fondateur de la Coupe, Président de la Fédération d'Escrime de la Côte-d'Azur; M. le Consul d'Italie; M. Castéran, Vice-Consul de France; M. le Premier Président Audibert, etc.

Les rencontres étaient en cinq touches effectives. On a dû les suspendre à l'heure du dîner. Elles ne se sont terminées qu'après minuit. En voici les résultats :

Equipe italienne bat Equipe monégasque par 6 victoires à 3;

Equipe française provinciale bat Equipe belge par 5 victoires à 4;

Equipe française provinciale bat Equipe italienne par 5 victoires à 4;

Equipe belge bat Equipe monégasque par 5 victoires à 4;

Equipe belge bat Equipe italienne par 6 victoires à 3;

Equipe française provinciale bat Equipe monégasque par 6 victoires à 3.

Grâce à l'Equipe française provinciale constituée, suivant le règlement de la Coupe et l'usage, par invitations directes, la Coupe Gautier-Vignal, qui n'est jamais sortie de France depuis sa fondation, reste donc, cette année encore, la possession d'une salle d'armes française.

Il n'est pas inutile de relever la belle tenue de l'Equipe monégasque qui a fait montre d'un esprit très sportif en acceptant la lutte contre les premiers tireurs de Belgique, de France et d'Italie et qui s'est plus qu'honorablement défendue, ne succombant qu'après un sérieux combat devant les Equipes française et italienne et mettant même en péril l'Equipe belge dont Louis Prat, notamment, a battu tous les équipiers.

La Cour d'Appel, dans son audience du 4 avril 1927, a rendu les arrêts suivants :

S. G., négociant, né à Saint-Denis (Seine), le 29 novembre 1887, demeurant à Monaco. — Mise en vente de comestibles corrompus : Appel par S. du jugement du 18 janvier 1927 qui l'a condamné à 16 francs d'amende. Arrêt confirmatif.

P. P., marin, né à La Turbie (A.-M.), le 14 janvier 1902, demeurant à Monaco. — Vol : Appel par P. du jugement du 16 mars 1927, qui l'a condamné à huit mois de prison. Arrêt confirmatif.

T. J., manoeuvre, né à Pérouse (Italie), le 20 décembre 1903, demeurant à Roquebrune-Cap-Martin. — Vol : Appel par T. du jugement du 8 mars 1927, qui l'a condamné à huit mois de prison. Arrêt confirmatif.

Dans ses audiences des 5, 12 et 15 avril 1927, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements suivants :

A. E., manoeuvre, né à Larciano, province de Florence (Italie), né le 1^{er} février 1905, sans domicile connu. — Coups et blessures volontaires : trois mois de prison (par défaut).

H. J., se disant employé d'hôtel, né à Francfort-sur-le-Mein (Allemagne), le 15 août 1902, sans domicile fixe. — Vagabondage : trois mois de prison.

M. V., négociant, né à Gar Miha Gerac (Yougo-Slavie), le 6 février 1885, demeurant à Susak. — Port d'arme prohibée : quatre jours de prison.

S. Z., manoeuvre, né à Alleghe, province de Bellune (Italie), le 2 mai 1908, demeurant à Monaco. — Blessures par imprudence; défaut de certificat de capacité : deux amendes de 16 francs chacune. M. J., son patron, déclaré civilement responsable.

G. E.-M.-J.-B., manoeuvre, né à San Remo (Italie), le 10 mai 1904, demeurant à Nice. — Vol : trois mois de prison.

C. J., ingénieur-géomètre, né à Cori (Italie), le 26 juillet 1900, demeurant à Nice. — Complicité de vol : trois mois de prison.

P. D., entrepreneur-tâcheron, né le 13 janvier 1893, à Pérouse (Italie), demeurant à Beausoleil. — Tir de mines sans autorisation : 16 francs d'amende (avec sursis).

P. L.-H., rentier-propriétaire, né le 6 août 1869, au Creusot (Saône-et-Loire), demeurant à Monaco. — Tir de mines sans autorisation : 16 francs d'amende (avec sursis).

G. G., sans profession régulière, né le 28 juillet 1886, à Niella-Belbo, province de Cuneo (Italie), sans domicile connu. — Escroquerie et tenue illicite d'une loterie : un an de prison (par défaut).

A. P., garçon-livreur, né le 24 mars 1910, à Grignasco, province de Pavie (Italie), demeurant à Monaco. — Abus de confiance : trois mois de prison (avec sursis).

R. A.-J.-B., employé d'hôtel, né le 26 avril 1867, à Racconigi (Italie), demeurant à Menton. — Infraction à arrêté d'expulsion : quarante-huit heures de prison et 16 francs d'amende.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO

VENTE

L'Administration du Crédit Mobilier a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le

Mercredi 11 Mai 1927,

de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 h., dans sa salle des ventes, 15, avenue des Fleurs, à Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de février 1926, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie et objets divers.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement contradictoire, rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le vingt-trois décembre mil neuf cent vingt-six, enregistré ;

Entre BALLERIO Marie-Madeleine, demeurant à Monaco, épouse Franco Constant ;

Et le dit FRANCO Constant, son mari, employé à la Société des Bains de Mer, demeurant à Monaco ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Déboute la dame Ballerio de ses demandes, fins et conclusions ; prononce le divorce à ses torts et griefs exclusifs avec toutes ses conséquences de droit. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 22 avril 1927.

Le Greffier en chef : JEAN GRAS.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 19 avril 1927, enregistré, le nommé ANATRA (Arthur, Antonovitch, Victor), né le 29 décembre 1878, à Odessa (Russie), d'Antoine et de Cotronia (Marie), ancien Président de la Croix-Rouge, section d'Odessa, et de la Société d'élevage des chevaux de course de la Russie du Sud, ayant demeuré successivement à Neuilly-sur-Seine (Paris), Monte-Carlo, Berlin, *actuellement sans domicile ni résidence connus*, a été cité à comparaître personnellement, le mardi 28 juin 1927, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'émission frauduleuse de chèque — délit prévu et puni par l'article 403 du Code pénal, complété par loi du 22 mai 1919.

Pour extrait :

P. le Procureur Général,
HENRI GARD, Premier Substitut Général.

AVIS

M. PATRON, propriétaire du *Bar Marseillais*, villa La Carrière, boulevard de l'Ouest, ayant donné en gérance l'exploitation dudit bar à M. GERALDI Jean, informe le public que tous les achats faits à partir du 1^{er} mai 1927 seront à la charge du gérant et qu'il n'en sera nullement responsable.

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de *Jardins et Basses-Cours*, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent. Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et la Méditerranée

Pour visiter l'Avallonnais et le Morvan.

Le moyen le plus pratique et à la fois le plus économique pour visiter toutes les curiosités que recèle l'admirable région de l'Avallonnais et du Morvan, c'est d'en parcourir les routes en automobile.

Les autocars P. L. M., qui sillonnent cette région du 10 avril au 30 septembre, offrent, à cet égard, aux touristes toutes les commodités désirables : confort, régularité des horaires et choix judicieux des itinéraires.

Les mardi, jeudi et dimanche, du 10 au 24 avril, les jeudi et dimanche du 25 avril au 30 juin, des voitures partent le matin d'Avallon et y reviennent le soir même en passant par Quarré les-Tombes, la Pierre-qui-Vire, Gouloux, Le Lac des Settons, Montsauche, Lormes, le château de Chastellux, Pierre-Perthuis, Saint-Père, Vézelay et Sermizelles.

Du 2 juillet au 30 septembre, ce circuit sera remplacé par deux autres, qui partiront également d'Avallon, l'un pour la visite de l'Avallonnais, l'autre pour celle du Morvan. Le premier aura lieu tous les jours et permettra de visiter La Pierre-qui-Vire, Quarré-les-Tombes, Chastellux, Pierre-Perthuis, Saint-Père, Vézelay et Arcy-sur-Cure. L'autre sera effectué les mardi, jeudi et dimanche, pendant les mois de juillet et de septembre ; tous les jours en août, et passera par Meluzien, Quarré-les-Tombes, la Roche du Chien, Gouloux, Montsauche, le Lac des Settons, Château-Chinon, Lormes et Chastellux.

MINERVA

Lire dans ce numéro : Les femmes devant la politique. Le Suffrage féminin et la Réforme électorale. — Les Héroïnes françaises à Londres. — Les Menus de Minerva. — Un peu de Mode pratique. — Pour embellir le home : La Chambre boudoir. — La Page sportive de la Femme. — La Mode Féminine chez les Esquimaux. — Notre double page de mode : Les Nouveaux tissus de Rodier. — Les Livres. — L'Éducation financière de la Femme. — Le Courrier des Lectrices. — Notre grand prix littéraire Minerva : Les Danaïdes, par Charlotte Chabrier. — Le Chimérique Espoir, conte inédit par Suzy Mathis. — Notre grand roman : La Vestale du Gange par José Germain et E. Guérinon. — De Notre Fauteuil, par les sept dames du 3^e rang. — Une écuyère de haute école : M^{me} Marcelle Houcke Rancy. — Notre grand concours des plus beaux bébés (60.000 fr. de prix).

En vente partout. Prix : 1 franc.

F. FOUSSARIGUES, Directeur général.
11^{bis}, Rue Keppler. — PARIS.

Le Cachet de Paris

Journal de modes mensuel, exclusivement parisien. Gaudet et J. Métairie, éditeurs, 28, rue Bergère, Paris (ix^e). Tarif des abonnements, avec un patron découpé par numéro et les suppléments en couleur 4 planches aquarelles : France 50 fr. — Etranger 60 fr. — Prix de vente au numéro : France et Colonies : 6 fr. — Etranger 7 fr. En vente chez les principaux libraires.

LISEZ

JARDINS ET BASSES-COURS

Le plus de Conseils pratiques
Pour le moins d'Argent dépensé

Un an, 24 numéros : 10 francs seulement.

Envoi gratuit des notices explicatives.
HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, PARIS (6^e)

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : **75 millions.** - Réserves : **25.850.000.**

Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.

Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : **M. Edouard Cazalet.**

Groupe des Agences de Nice :

NICE, 45, boulevard Dubouchage.

MONTE CARLO (Park-Palace).

MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi.

MENTON, 1, rue de Verdun.

*Correspondants dans toutes les villes de France
et principales villes de l'Étranger.*

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Étranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

ASSURANCES

INCENDIE — VIE — ACCIDENTS — VOL
RENTES VIAGÈRES — CHOMAGE

LA FRANCE

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1837
A PARIS, 14, rue de Grammont
Capital social : 20 millions

LA CONCORDE

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905
A PARIS, 72, rue Saint-Lazare
Capital social : 10 millions

LOUIS BIENVENU

AGENT GÉNÉRAL

1, avenue Crovetto (boulevard de l'Ouest), MONACO
— Téléphone (5-54). —

LE PANORAMA

(9^e Année)

Le "PANORAMA", exclusivement illustré, paraît mensuellement sur grand format et sur 16 pages. A la fin de l'année, ses abonnés possèdent ainsi une collection unique de plus de 700 photographies.

Une réduction de 10 % est consentie à nos abonnés et à nos lecteurs, qui peuvent ainsi recevoir pour 9 francs par an un périodique paraissant mensuellement sur 16 et sur 20 pages grand format, tiré à l'héliogravure, exclusivement illustré, et dont les photographies peuvent être vues par tous.

Prix du numéro..... 1 franc.

Abonnement d'essai (6 mois)..... 5 francs.

Prix spécial de l'abonnement pour

nos lecteurs et abonnés..... 9 francs.

Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Correspondants demandés dans toutes les villes de France

Abonnez-vous pour profiter de primes nombreuses offertes **gratuitement** par le "PANORAMA".

A tout abonné qui lui procure UN abonnement, le "PANORAMA" envoie *gratuitement et franc de port*, un ouvrage appartenant à la superbe collection récemment créée par l'éditeur Fayard. Chaque volume de cette collection est tiré sur papier de luxe avec gravures sur bois.

286, boulevard Saint-Germain, Paris.

L'ARGUS*, mettant à profit son expérience et sa situation exceptionnelle, vient de publier une nouvelle édition de **NOMENCLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier**. Ce volume précis sera l'auxiliaire de tous ceux qui, chaque jour, ont besoin des lumières de la Presse Française.

* 37, rue Bergère, Paris (IX^e).

BAINS DE MER DE MONACO

(Saison d'Hiver)

PLAGE DE LARVOTTO

Hydrothérapie Marine :: Douches

= Héliothérapie (SOLARIUM) =

==== Leçons de Natation ====

Ouvert tous les jours, de 9 h. 30 à 15 heures

ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale
SPRING PALACE
33, boul. du Nord

MONTE CARLO

Magasin d'Exposition
VILLA SAN-CARLO
22, boul. des Moulins

Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de
250 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : *Galerie Charles III*

LA CONDAMINE : *25, Boulevard Albert I^{er}*

MENTON : *Avenue Félix-Faure*

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

Caveaux Spéciaux

pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Banque Monégasque

Autorisée par Ordonnance Souveraine du 13 juillet 1922

Siège Social : MONACO

11, boulevard Albert I^{er} — Téléphones : 5-86 et 6-85

Agence à MONTE-CARLO

Nouvel Hôtel de Paris — Téléphones : 2-93 et 5-55

Comptes de Chèques.

Ouverture de crédits en compte courant.
Escompte du papier de commerce. — Dépôts de titres.
Paiements de tous coupons aux meilleures conditions.
Valeurs locales.
Location de compartiments de coffre-forts.

CHANGE

L'Agence de MONTE-CARLO reste ouverte pour le change pendant la saison, les samedis, veilles de fêtes après-midi et les dimanches jusqu'à midi.

Toutes opérations de banque, de titres
et de bourse au comptant et à terme.

NOMBREUX CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^o LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^{te} d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^o Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 6, avenue de la Gare, Monaco
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

Henri CHOINIÈRE

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 433.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 juin 1926. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 10487 et 36095.

Exploit de M^e Charles Soccac, huissier à Monaco, en date du 4 août 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22566.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 1^{er} octobre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 36613.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 21 octobre 1926. Six Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 13354, 305303, 306730, 348772 à 348774 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 7 mars 1927. Dix Actions de la Société Immobilière du Park-Palace portant les numéros 1609 à 1613 inclus et 1624 à 1628 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril 1927. Sept Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 28961, 28962, 33712, 38950, 38951, 55089, 58961.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22556.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 septembre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38961.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril 1927. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38949.

Titres frappés de déchéance

Néant.

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. -- 1927.